

2020



RAPPORT ANNUEL DES CONDITIONS D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2019

SG 29 HAUSSMANN

 **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Private Banking

SG 29 HAUSSMANN
Société de gestion de portefeuille

TABLE DES MATIÈRES

1. Périmètre de vote	3
2. Compte rendu de l'exercice des droits de vote 2019	3
3. Statistiques de votes en 2019	3
<i>Résolutions ayant donné lieu à un vote</i>	<i>3</i>
4. Répartition des votes négatifs	4
5. Eventuels cas de conflit d'intérêt et gestion des conflits d'intérêts	5
<i>Cas de conflit d'intérêt</i>	<i>5</i>
<i>Cas de conflit avec les principes de gouvernance</i>	<i>5</i>

Conformément aux dispositions du règlement général de l’Autorité des marchés financiers, SG 29 Haussmann rend compte de sa pratique en matière d'utilisation des droits de vote. SG 29 Haussmann exerce lors des Assemblées Générales, les droits de vote relatifs aux Fonds dans le cadre de sa Politique de vote et dans l’intérêt des porteurs de parts des Fonds du périmètre.

SG 29 Haussmann exerce les droits de vote par correspondance (vote électronique).

1. PERIMETRE DE VOTE

En application de son document « Politique de vote », le périmètre de vote aux Assemblées Générales concerne les actions des sociétés françaises présentes dans l’indice CAC 40 et pour certaines d’entre elles hors CAC 40 au-delà d’un seuil de détention. Ce seuil a été fixé pour les sociétés françaises hors CAC 40 à 0,5% lors de la détermination annuelle du périmètre de vote.

SG29 Haussmann exerce les droits de vote pour les OPCs disposant d’un actif supérieur ou égal à 15 M€ à la date de détermination du périmètre.

Dans le cadre de sa politique de vote et en sa qualité d’investisseur de long terme, SG 29 H est resté vigilant sur les critères suivants :

- Les mesures statutaires contraires à l’égalité des actionnaires,
- Les opérations financières avec effet dilutif,
- L’indépendance et le nombre de mandats des administrateurs,
- La cohérence entre la politique de rémunération et la performance de l’entreprise.

2. COMPTE RENDU DE L’EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2019

Nous avons examiné les résolutions relatives à 54 Assemblées Générales et voté à 51 AG.

A la date de l’AG, le vote n’a pu parfois être exercé soit en raison d’absence de positions (3 AG) soit en raison de contraintes liées au circuit ou au calendrier de diffusion et de centralisation (1 AG).

3. STATISTIQUES DE VOTES EN 2019

Résolutions ayant donné lieu à un vote

	Nombre total de résolutions examinées	dont vote « CONTRE »	dont Vote « ABSTENTION »
France	1042	244	19

4. RÉPARTITION DES VOTES NÉGATIFS

Le taux de vote d'opposition sur l'ensemble des résolutions du périmètre exprimé est de 25.2% en 2019.

	Nombre de résolutions	en % sur l'ensemble des votes négatifs
Programme d'émission et de rachats de titres de capital	127	48.3 %
Divers	72	27.4 %
Approbation des comptes et affectation du résultat	23	8.75 %
Nomination & révocation des organes sociaux	22	8.4 %
Conventions réglementées	17	6.5 %
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	2	1 %
Décisions entraînant une modification des statuts	0	%

SG 29 Haussmann a effectué ses votes d'opposition conformément aux principes de sa politique de vote aux critères qui en découlent.

Les principaux thèmes des votes d'opposition concernent :

Programmes d'émission et de rachats de titres de capital

Il s'agit principalement des opérations financières présentant un caractère dilutif excessif, dont les augmentations de capital sans Droit Préférentiel de Souscription (DPS) d'un montant jugé trop élevé par rapport au capital existant.

Divers

Dans cette catégorie, il s'agit principalement des résolutions portant sur la rémunération des mandataires sociaux.

Approbation des comptes et affectation du résultat.

Dans cette catégorie, il s'agit notamment de la pertinence de changements comptables, ou de la nature de la distribution au regard de la situation financière.

Nomination et révocation des organes sociaux

Il s'agit principalement de résolutions relatives à des Conseils affichant un niveau d'indépendance insuffisant, ou des nominations ou renouvellements d'administrateurs cumulant un nombre de mandats jugé trop élevé.

En outre le défaut ou l'insuffisance d'information sur un candidat a pu nous conduire à voter contre la proposition de nomination ou de renouvellement.

5. EVENTUELS CAS DE CONFLIT D'INTERET ET GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Cas de conflit d'intérêt

SG29 Haussmann n'a pas rencontré de conflit d'intérêt au cours de l'exercice 2019.

Cas de conflit avec les principes de gouvernance

SG29 Haussmann a pu dévier de sa politique de vote lorsque les informations transmises par l'émetteur traduisaient une évolution vers une meilleure gouvernance ou lorsque des précisions ont été apportées.

NOTICE

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, SG29 Haussmann met à disposition de tout porteur (*), de parts ou d'actions d'OPC du périmètre, qui en fait la demande, l'information relative à l'exercice des droits de vote.

(*) Le porteur devra justifier de sa qualité de détenteur de parts ou d'actions d'OPC de SG29 Haussmann.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par SG 29 Haussmann. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et SG 29 Haussmann n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité SG 29 Haussmann ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Agréée par l'AMF en 2006, SG 29 Haussmann, filiale de la Société Générale, est la société de gestion dédiée à la gestion des avoirs de la clientèle privée. Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.